

Administration Communale de BLEGNY

Rue Troisfontaines, 11 à 4670 BLEGNY – Tél. 04/345.97.34 (36-37-38) – 04/377.89.63

Bureaux accessibles du mardi au jeudi de 13h à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h. Permanence le jeudi de 16h30 à 19h



Maître TOUSSAINT

Boulevard de la Sauvenière,
140/003

4000 LIÈGE

RENSEIGNEMENTS URBANISTIQUES

Maître,

En réponse à votre demande d'informations réceptionnée en date du 30 juillet 2026 relative à un bien sis à **4671 BLEGNY, Route de Housse, 97** et cadastré Division 5, Section A, n° 9 E2, [REDACTED], nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées aux articles D.IV.97 et D.IV.99 du Code du Développement Territorial ;

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme datant de moins de 2 ans ;

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisme délivré après le 1^{er} janvier 1977 ;

Le bien en cause :

1° se trouve en zone d'habitat à caractère rural, au plan de secteur de LIEGE adopté par l'arrêté Ministériel du 26 novembre 1987 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité ;

4° est situé dans le périmètre du lotissement dénommé DEL MARMOL-CASE et repris sous la référence n° 10.157-8/10 non périmé délivré par le Collège communal en sa séance du 5 juillet 1969 ;

7° bénéficie d'un équipement d'épuration des eaux usées et d'un accès à une voirie équipée en eau, électricité, pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante, compte tenu de la situation des lieux ;

9° est exposé à un risque d'accident majeur, à un risque naturel ou à une contrainte géotechnique majeurs ou s'il est situé dans une réserve naturelle domaniale ou agréée, une réserve forestière ou dans un site Natura 2000, s'il comporte une cavité souterraine d'intérêt scientifique ou une zone humide d'intérêt biologique, au sens de l'article D.IV.57, 2° à 4° du Code du Développement Territorial :

- la présence potentielle d'anciens puits de mines (suivant la carte de consultation émise par la Direction des Risques Industriels, Géologiques et Miniers du Service Public de Wallonie (D.R.I.G.M.)) ;
- la présence d'un risque sismique (aléa élevé – zone 4 suivant la carte reprise dans l'annexe nationale belge à l'Eurocode 8) ;

Autres renseignements relatifs au bien, il :

- est actuellement raccordable à l'égout ;
- se situe en zone d'assainissement collectif au Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique de la MEUSE AVAL (P.A.S.H.) ;
- se situe le long de la voirie régionale (N 604) ;
- se situe le long du chemin vicinal n° 1 suivant l'Atlas des voiries vicinales de 1841.

Selon les informations à sa disposition, la Commune n'a pas connaissance d'une infraction urbanistique concernant le bien en cause.

Observation

Les informations et prescriptions contenues dans la présente ne restent valables que pour autant que la situation de droit ou de fait du bien en cause ne soit pas modifiée.

Pour rappel, suivant l'article D.IV.99 du Code du Développement Territorial, le gouvernement met à disposition des notaires les informations visées à l'article D.IV.97 du code précité à l'exception des informations visées au 7°.

A Blegny, le 21 septembre 2026.

Pour le Collège,

La Directrice générale,

L'Echevin de l'Urbanisme
et du Patrimoine
Par délégation du Bourgmestre -
Article L1132-4 du CDLD

Ingrid ZEGELS

Serge ERNST